



Suivi ICPE

QUAI D'APPORT VOLONTAIRE DE MAGENTA

Rapport de suivi 2024

Janvier 2024

DEPARTEMENT: Environnement

Rapport n° : A001.23007.001



Agence Nouméa • 1Bis rue Berthelot, BP 3583, 98846 Nouméa Cedex
Tél. (687) 28 34 80 • Fax (687) 28 83 44 • secretariat@soproner.nc

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2008 par



Évolution du document

Vers.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études	Description des mises à jour
1	31/01/2024	Nicolas GUIGUIN	Pierre-Yves BOTHOREL	Création du document

Sommaire

Avant-propos.....	3
surveillance de la qualité des eaux	4
1. Présentation du point d'échantillonnage	5
2. Déroulement de la mission	5
3. Résultats pour 2023.....	5

Liste des tableaux

Tableau 1 : Paramètres recherchés annuellement sur le séparateur à hydrocarbure	5
Tableau 2 : Résultats d'analyses du séparateur d'hydrocarbure sur 2023.....	6

Liste des annexes

Annexe 1 – Plan de situation du point de prélèvement sur le séparateur à hydrocarbure du QAV de Magenta	8
Annexe 2 - Résultats d'analyse – Laboratoire de la CDE et EUROFINS Environnement.....	10

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'arrêté n°2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire de Magenta, la CSP souhaite confier à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance de ce site.

En 2023, cette étude a été réalisée par la société GINGER SOPRONER. Elle comprend les prestations suivantes :

- Surveillance des émissions sonores : Mesures acoustiques la 1^{ère} année puis tous les 2 ans ;
- Effluent en sortie du séparateur d'hydrocarbures : Surveillance annuelle de la qualité des eaux rejetées ;

Ce rapport présente les résultats obtenus sur l'année 2023.

Le site n'a pas fait l'objet d'une campagne de mesure de bruit en 2023, la dernière campagne ayant été réalisée en 2022.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

1. Présentation du point d'échantillonnage

Le séparateur à hydrocarbure se situe en aval de l'aire de circulation du quai d'apport volontaire. Le prélèvement est effectué dans le regard situé en aval du dispositif d'alerte du séparateur d'hydrocarbures.

Le plan de situation du point de prélèvement est présenté en annexe 1.

Les paramètres d'analyse retenus pour la surveillance annuelle sont les suivants :

Tableau 1 : Paramètres recherchés annuellement sur le séparateur à hydrocarbure

Surveillance annuelle	
Température	DBO ₅
pH	DCO
MES	Indice hydrocarbure

2. Déroulement de la mission

La campagne d'échantillonnage a été effectuée le 15 septembre 2023.

Le prélèvement a été réalisé dans le regard de sortie du débourbeur séparateur d'hydrocarbures à l'aide d'une canne de prélèvement. L'échantillon a été constitué à partir de deux prélèvements ponctuels espacés de 30 minutes.

Toutes les séries de prélèvements ont été conditionnées dans des flacons en verre ou plastique, puis stockées en glacières réfrigérées. Les échantillons ont ensuite été expédiés au laboratoire métropolitain, accrédité COFRAC, EUROFINS Environnement. Les échantillons ont été conservés au frais tout au long du transport FEDEX.

Concernant la DBO₅, les MES et les phénols qui nécessitent un délai rapide avant analyse, elles ont été réalisées par le laboratoire de la Calédonienne des Eaux (CDE).

3. Résultats pour 2023

Les résultats de 2023 sur le séparateur sont récapitulés dans le Tableau 2.

Les résultats complets des campagnes, provenant du laboratoire EUROFINS Environnement et du laboratoire CDE sont présentés en annexe 2.

Tableau 2 : Résultats d'analyses du séparateur d'hydrocarbure sur 2023

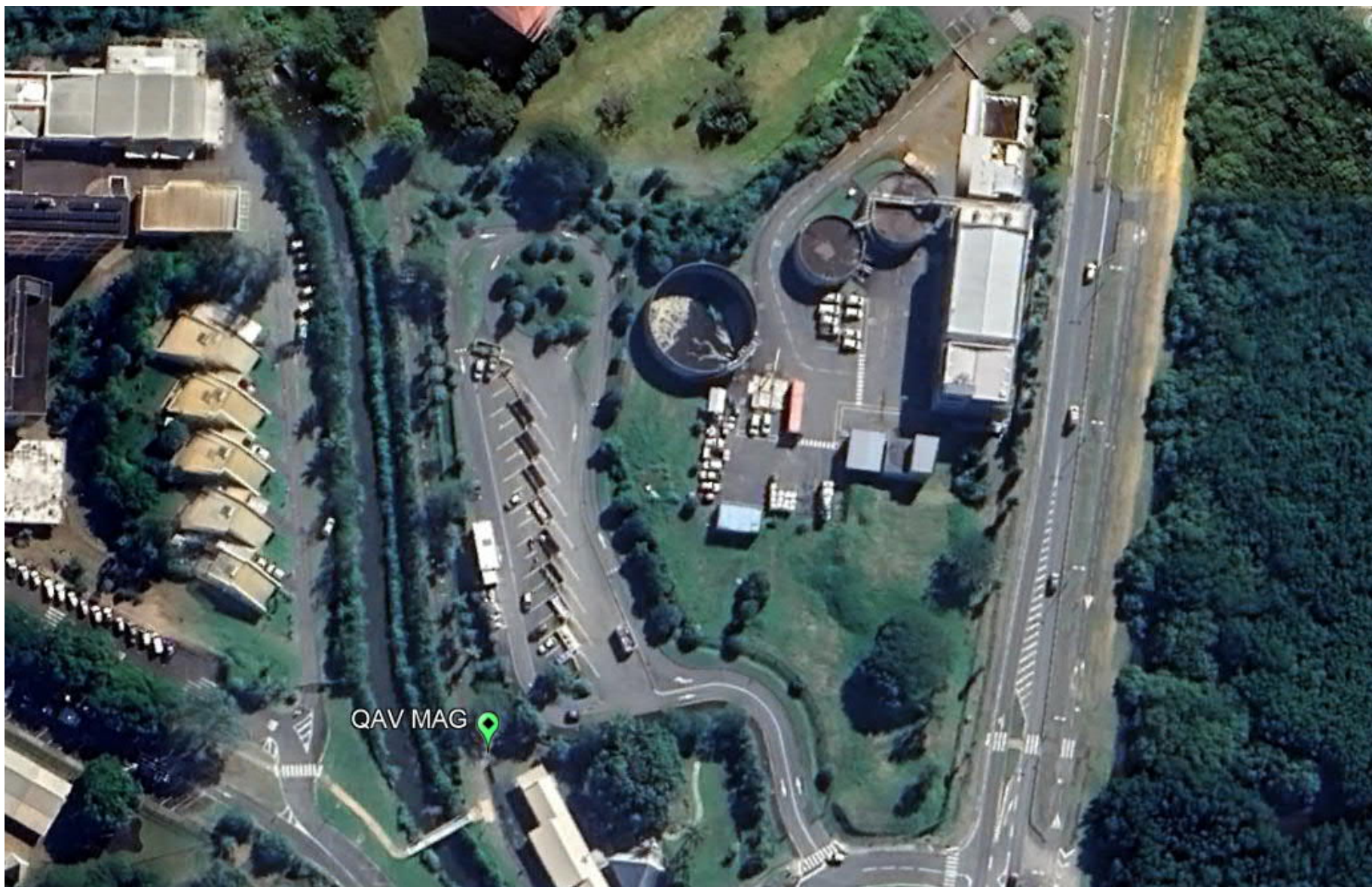
Date de prélèvement	unité	15/09/2023	Valeurs limites pour le rejet dans le milieu naturel	Méthode d'analyse/norme
Température	°C	23,85	< 30	-
pH	-	7,54	5,5 < pH < 8,5	-
Conductivité	mS/cm	0,578	-	-
MES	mg/l	<u>34,06</u>	100	NF EN 872 - filtres
DBO ₅	mg/l	<u>5</u>	100	MANOMETRIQUE OXITOP
DCO	mg/l	<u>12</u>	300	NFT 90-101
Indice Hydrocarbure	mg/l	0,5	10	NF EN ISO 9377-2

Légende : Les données soulignées en bleu correspondent aux résultats d'analyses situés au-dessus des seuils de détection de la méthode d'analyse du laboratoire. Les cases du tableau qui sont en rouge présentent, pour un paramètre donné, des valeurs qui sont supérieures au seuil de l'arrêté d'autorisation. Au contraire les cases en vert sont les données qui sont inférieures aux seuils de l'arrêté.

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures, les valeurs observées sont faibles et bien inférieures aux valeurs limites pour le rejet vers le milieu naturel. L'indice hydrocarbure ne dépasse pas la valeur limite de quantification du laboratoire.

ANNEXES

Annexe 1 – Plan de situation du point de prélèvement sur le séparateur à hydrocarbure du QAV de Magenta



Annexe 2 - Résultats d'analyse – Laboratoire de la CDE et EUROFINS Environnement

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: GINGER SOPRONER	Echantillon prélevé par	: PYB / GINGER SOPRONER
N° d'enregistrement	: 2304316	Date de prélèvement	: 15/09/23 à 9:30
Nature du prélèvement	: EAU DE PROCESS	Date d'arrivée au laboratoire	: 15/09/23 à 9:55
Lieu du prélèvement	: MAGENTA	Date début d'analyse	: 15/09/23
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 28/09/23
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 6,0°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
------------------	--------------	--------------------------

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène..... (Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)	5	mg/l en O2	1
Matières en suspension (2)..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)	34,06	mg/l	2,00

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
 - Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 - Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 - Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.
- Il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation COFRAC, en dehors de la reproduction intégrale du rapport d'analyses.
Le laboratoire de la CDE n'est pas responsable de toutes informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.
La mesure de la température du contenant est réalisée par le laboratoire à la réception de l'échantillon.

Nouméa, le 28 Septembre 2023



La Responsable des Laboratoires
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

SOPRONER
Monsieur Pierre-Yves BOTHEREL
 bp 3583
 1, bis rue berthelot
 98846 NOUMEA

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E178553

Version du : 11/10/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-209067-01

Date de réception technique : 27/09/2023

Première date de réception physique : 27/09/2023

Référence Dossier : N° Projet : CSP

Nom Projet : CSP

Nom Commande : CSP QAV

Référence Commande :

Coordinateur de Projets Clients : Marie Diebolt / MarieDiebolt@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau chargée/Résiduaire (EC)	MAG

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 23E178553

Version du : 11/10/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-209067-01

Date de réception technique : 27/09/2023

Première date de réception physique : 27/09/2023

Référence Dossier : N° Projet : CSP

Nom Projet : CSP

Nom Commande : CSP QAV

Référence Commande :

N° Echantillon

002

Référence client :

MAG

Matrice :

EC

Date de prélèvement :

20/09/2023

Date de début d'analyse :

29/09/2023

Température de l'air de l'enceinte :

14.8°C

Indices de pollution

LS18L : Demande Chimique en	mg O2/l	*	12
Oxygène (ST-DCO)			

Hydrocarbures totaux
LS4E : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%)

> C10 - C12 inclus (%)	%	-
> C12 - C16 inclus (%)	%	-
> C16 - C20 inclus (%)	%	-
> C20 - C24 inclus (%)	%	-
> C24 - C28 inclus (%)	%	-
> C28 - C32 inclus (%)	%	-
> C32 - C36 inclus (%)	%	-
> C36 - C40 exclus (%)	%	-

LS4L9 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l)

C10 - C12 inclus	mg/l	<0.065
> C12 - C16 inclus	mg/l	<0.065
> C16 - C20 inclus	mg/l	<0.065
> C20 - C24 inclus	mg/l	<0.065
> C24 - C28 inclus	mg/l	<0.065
> C28 - C32 inclus	mg/l	<0.065
> C32 - C36 inclus	mg/l	<0.065
> C36 - C40 inclus	mg/l	<0.065

LS578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	*	<0.50
---	------	---	-------

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 23E178553

Version du : 11/10/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-209067-01

Date de réception technique : 27/09/2023

Première date de réception physique : 27/09/2023

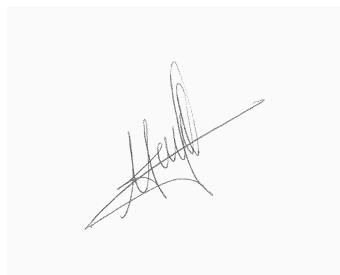
Référence Dossier : N° Projet : CSP

Nom Projet : CSP

Nom Commande : CSP QAV

Référence Commande :

Observations	N° d'échantillon	Référence client
La conformité relative à la température relevée à réception des échantillons n'est pas remplie.	(001) (002)	MAG /
La stabilisation a été réalisée au laboratoire DCO et HCT	(001) (002)	MAG /


Anne Biancalana

Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Annexe technique

Dossier N° :23E178553

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-209067-01

Emetteur : M Pierre-Yves BOTHEREL

Commande EOL : 006-10514-1053430

 Nom projet : N° Projet : CSP
CSP

Référence commande :

Nom Commande : CSP QAV

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	20%	mg O2/l	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS4L9	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) C10 - C12 inclus > C12 - C16 inclus > C16 - C20 inclus > C20 - C24 inclus > C24 - C28 inclus > C28 - C32 inclus > C32 - C36 inclus > C36 - C40 inclus	Calcul - Méthode interne	0.065 0.065 0.065 0.065 0.065 0.065 0.065 0.065		mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l	
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	38%	mg/l	
LSL4E	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%) > C10 - C12 inclus (%) > C12 - C16 inclus (%) > C16 - C20 inclus (%) > C20 - C24 inclus (%) > C24 - C28 inclus (%) > C28 - C32 inclus (%) > C32 - C36 inclus (%) > C36 - C40 exclus (%)	Calcul - Méthode interne			% % % % % % % %	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E178553

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-209067-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1053430

Nom projet : N° Projet : CSP
CSP

Référence commande :

Nom Commande : CSP QAV

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
002	MAG	20/09/2023 05:45:00	27/09/2023	27/09/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.